

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL N°04 REUNI LE 27 MARS 2008**

I – Election des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs (vote à bulletins secrets) :

- **Communauté de Communes de Pornic (3 titulaires, 2 suppléants).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Thierry DUPOUE : 17 voix
Jean-Paul MAAS : 17 voix
Jean-Paul DAVIAUD : 17 voix

SUPPLEANTS : Jacques PRIEUR : 17 voix
Roland HENTZIEN : 17 voix

- **Sivom du Val Saint Martin (3 titulaires, 1 suppléant).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Thierry DUPOUE : 17 voix
Jean-Paul MAAS : 17 voix
Jacques PITIOT : 16 voix

SUPPLEANT : Jean-Marc BOURREAU : 16 voix

- **Syndicat des Transports Scolaires (2 titulaires, 2 suppléants).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Gilles PICHARD : 17 voix
Annie LITAUD : 17 voix

SUPPLEANTS : Danielle HERROU : 17 voix
Chantal GUITTONNEAU : 17 voix

- **Syndicat d'Assainissement de la Baie de Bourgneuf (3 titulaires, 1 suppléant).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Thierry DUPOUE : 17 voix
Jean-Paul MAAS : 17 voix
Raymond LEFLOCH : 16 voix

SUPPLEANT : Jean-Marc BOURREAU : 17 voix

- **Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique – SYDELA –
(2 titulaires, 2 suppléants).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Thierry DUPOUE : 17 voix
Jean-Paul MAAS : 17 voix

SUPPLEANTS : Jacques PITIOT : 16 voix
Roland HENTZIEN : 17 voix

- **Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf (le Maire + 1
suppléant).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : SUPPLEANTS : Jean-Paul MAAS : 17 voix
Jean-Paul DAVIAUD : 17 voix

Le Conseil Municipal ayant choisi d'élire deux suppléants.

- **Conseil d'Etablissement de la Résidence du Soleil (un délégué titulaire).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, ont été élus : TITULAIRES : Gilles PICHARD : 17 voix

SUPPLEANTE : Chantal GUITTONNEAU : 17 voix

- **Comité Départemental de la ligue nationale française contre le cancer (un délégué titulaire).**

Sur 18 votants et 17 voix exprimés, a été élue : TITULAIRE : Isabelle HUET GOURDON : 17 voix

- **Sécurité routière (un référent).**

Sur 18 votants et 17 exprimés, a été élu référent sécurité routière : Roland HENTZIEN : 17 voix.

- **Défense (un délégué).**

Sur 18 votants et 16 exprimés, a été élu délégué en charge des questions de défense : Jean-Paul MAAS : 16 voix.

- **Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P.)**

Sur 18 votants et 17 exprimés, a été élu correspondant auprès de la bibliothèque départementale de prêt de Loire-Atlantique : Gabriel PRIGENT-ARDOUIN : 17 voix.

II – Election des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Sur 18 votants et 17 exprimés, ont été élus représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Martine DUBOIS (16 voix)
- Gilles PICHARD (17 voix)
- Chantal GUITTONNEAU (17 voix)
- Françoise SEILLE (17 voix)

III – Régime indemnitaire des élus locaux :

Le régime indemnitaire des élus locaux a été précisé par la loi du 27 février 1992 relative à la démocratie de proximité.

D'une part, les indemnités maximales pouvant être attribuées aux adjoints ont été sensiblement revalorisées et calculées en fonction de l'indice maximal de la fonction publique : 1015.

Ces indemnités maximales calculées par rapport à l'indice 1015 sont égales à :

- Maire : 43 %
- Premier Adjoint : 16,5 %
- Deuxième Adjoint : 16,5 %
- Troisième Adjoint : 16,5 %
- Quatrième Adjoint : 16,5 %
- Cinquième Adjoint : 16,5 %

D'autre part, cette loi permet à des conseillers municipaux de percevoir des indemnités de fonctions dans la limite de 6 % de l'indice 1015 ou des indemnités dans le cadre des délégations de fonctions accordées par le Maire.

Toutefois, le montant total des indemnités servies ne doit pas dépasser le total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints, comme suit, à compter du premier avril 2008 :

NOM DU BENEFICIAIRE	FONCTION	INDEMNITE (en pourcentage de l'indice 1015)
Thierry DUPOUE	MAIRE	40 %
Jean-Paul MAAS	Premier Adjoint	15,65 %
Jean-Paul DAVIAUD	Deuxième Adjoint	15,65 %
Annie LITAUD	Troisième Adjoint	15,65 %
Gilles PICHARD	Quatrième Adjoint	15,65 %
Chantal GUITTONNEAU	Cinquième Adjointe	15,65 %

Les dispositions prises s'appliquent pour la durée de la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 04 : SEANCE DU 27 mars 2008**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 27/03/08	EMARGEMENTS
Thierry DUPOUE	Maire	Présent	
Jean-Paul MAAS	1^{er} Adjoint	Présent	
Jean-Paul DAVIAUD	2^{ème} Adjoint	Présent	
Annie LITAUD	3^{ème} Adjoint	Présent	
Gilles PICHARD	4^{ème} Adjoint	Présent	
Chantal GUITTONNEAU	5^{ème} Adjoint	Présent	

<i>Jacques PRIEUR</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Marc BOURREAU</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Colin LE BOURDAT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Roland HENTZIEN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jacques PITIOT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Gabriel PRIGENT-ARDOUIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Isabelle HUET-GOURDON</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présent</i>	
<i>Danielle HERROU</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Françoise SEILLE</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Martine DUBOIS</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Marie BONNIN</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Absente</i>	<i>NON</i>
<i>Christiane MEISART</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>François GOSSELIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	

ADOPTE PAR VOIX